



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pesticides

Question écrite n° 41082

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les pesticides. Après plus de deux ans et demi de discussions, les députés européens ont récemment adopté la directive sur les pesticides visant à réduire leur utilisation en soutenant la promotion et l'utilisation de produits non chimiques. Le texte adopté par le parlement européen prévoit l'interdiction de 22 substances présentes dans la composition des pesticides pour leur caractère cancérigène, nocif pour la reproduction ou perturbateur sur le système endocrinien. Cette interdiction prendrait effet de manière échelonnée, alors que les 2 premiers produits, le carbendazim et le dinocap seront interdits dès 2009, les dernières interdictions ne prendront effet qu'en 2018, après expiration des autorisations. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41082

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 978

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)